



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 DECEMBRE 2010

N° DB 2010-80

Sous la présidence de Monsieur FOURNIER

L'an DEUX MILLE DIX, le treize du mois de DECEMBRE à 18 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 décembre 2010.

Présents : MM. FOURNIER, ZIMOGH, WATRIN, MATELIC, CORRADI, SERREDSZUM, VOLLE, ARGUELLO, SCHWEIZER et PIERON.

Membres ayant donné procuration :
M. DIEDRICH à M. FOURNIER.

Absent excusé : MM. DROUIN, MULLER et HALTER.

Absent : néant.

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY, Mme D'AMATO et Mlle LOUIS.

OBJET : Validation des cartes de bruit.

Le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la directive Européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation du bruit dans l'environnement, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a mandaté, en février 2008, le groupement SPC acoustique / IRIS Conseil pour la réalisation de la cartographie du bruit sur l'ensemble de son territoire.

Les résultats de cette étude ont été rendus en mars 2010 et ont donné lieu à une présentation générale aux élus communautaires le 3 mai 2010, puis à des présentations aux conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de Communes dans chaque territoire, à savoir :

- Le 22 novembre à Pierrevillers pour les communes d'Amnéville, Bronvaux, Marange-Silvange, Pierrevillers et Rombas,
- Le 29 novembre à Rosselange pour les communes de Clouange, Moyeuve-Grande, Moyeuve-Petite, Rosselange et Vitry-sur-Orne,
- Le 6 décembre à Roncourt pour les communes de Montois la Montagne, Roncourt et Sainte-Marie-aux-Chênes.

Aucune remarque particulière n'a été formulée lors de ces réunions.

Accusé de réception en préfecture
057-245701271-20101213-DB2010-80-AU
Date de signature : -
Date de réception : 21/12/2010

Il est donc demandé au Bureau Communautaire

- de bien approuver cette carte stratégique de bruit,
- et d'autoriser le Président à engager l'élaboration d'un Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement qui permettra de définir les actions à mettre en œuvre pour lutter contre le bruit,

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la carte stratégique de bruit réalisée par le groupement SPC acoustique / IRIS Conseil sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

- AUTORISE le Président à engager l'élaboration d'un Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement qui permettra de définir les actions à mettre en œuvre pour lutter contre le bruit.

Pour extrait conforme au Procès-verbal
de la réunion du Bureau Communautaire du 13 Décembre 2010

Affiché le 20.12.10

Rombas, le 14 décembre 2010

Le Président



Lionel FOURNIER

